



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 6 décembre 2024

Plus de 600 associations et organismes s'unissent pour cultiver et sauvegarder la solidarité en Pays de la Loire.

Face à l'explosion des besoins sociaux, au désengagement des pouvoirs publics et à la stigmatisation croissante de leurs actions, 10 Fédérations et collectifs et une quarantaine d'associations et organisations de la solidarité en Pays de la Loire appellent les décideurs et élus locaux à un sursaut de responsabilité et une prise de conscience urgente sur l'immense valeur de ce secteur privé non lucratif. A l'initiative de l'URIOPSS et de la FAS Pays de la Loire, elles publient leur manifeste : la solidarité, un bien commun à sauvegarder et à cultiver ! Il reste ouvert à signature, pour toutes les organisations qui s'y reconnaîtraient.

« Nous, actrices et acteurs de la solidarité, représentant.es du secteur privé non lucratif dans toute sa diversité, affirmons que nous sommes un bien commun et une richesse essentiels, qui méritons d'être sauvegardés et cultivés ».

Les associations et organisations de la solidarité alertent depuis plusieurs années sur la dégradation des conditions d'accompagnement des plus vulnérables et la situation extrêmement préoccupante de leurs organisations.

Plus que jamais, en cette fin d'année 2024, ces structures non lucratives qui accompagnent les plus vulnérables et portent à bout de bras ces politiques sociales sont en danger : coupes budgétaires drastiques du Conseil régional, réductions des moyens alloués par l'Etat, absence de prise en charge des revalorisations salariales agréées par le gouvernement lui-même pour le secteur, désengagement financier des conseils départementaux et collectivités... Leur disparition aurait des conséquences dramatiques pour la population des Pays de la Loire.

« Garantir la survie et encourager l'action des acteurs solidaires est un engagement sociétal crucial qui participe à faire société et à construire la cohésion sociale dans notre pays ».

Les associations et organisations de la solidarité rappellent qu'elles véhiculent un engagement citoyen et une solidarité qui représentent des biens communs qu'il faut cultiver, protéger et développer pour face à la crise sociale que nous traversons.

« Mener des politiques de solidarité ambitieuses est une nécessité aussi bien sociale qu'économique, pour notre pays. Les acteurs de la solidarité ont une contribution majeure à la bonne santé de la société et donc de l'économie française ».

Tandis que le retour sur investissement généré par des politiques telles que la lutte contre la pauvreté, en miroir du coût de l'inaction, n'est plus à démontrer, les structures sanitaires, sociales et médico-sociales non lucratives des Pays de la Loire emploient plus de 60 000 personnes. Elles sont des acteurs économiques et des pourvoyeuses d'emplois indispensables pour notre région. Qui d'autre que les bénévoles et professionnel.les de la

solidarité pour exercer ces missions de soin, de lien social et d'insertion socio-professionnelle, en expérimentant chaque jour sur le terrain des solutions innovantes ?

« Pour garantir cette responsabilité collective du prendre soin, la puissance publique doit redonner priorité à l'effectivité des droits et aux principes originels des services publics, de même qu'à un partenariat de confiance entre les pouvoirs publics et ses partenaires de la société civile ».

Les droits sociaux protégés et mis en œuvre par ces organisations nous concernent tous et toutes. Qui peut se dire à l'abri d'une maladie ou d'un handicap au cours d'une vie ? Qui peut se croire échapper au vieillissement naturel de tout être humain ? Qui pourrait se prétendre protégé d'une rupture de parcours entraînant une période de chômage ou des difficultés économiques nécessitant un soutien ? Qui enfin peut s'imaginer, dans le contexte international actuel, que personne dans son entourage ne subira jamais une catastrophe climatique ou un conflit obligeant à l'exil ? La façon dont nous choisissons d'accompagner les personnes vulnérables est susceptible de nous impacter toutes et tous un jour.

Nous attendons des réponses et des engagements à la hauteur des enjeux et des services rendus à l'Etat et à la population.

Contacts Presse :

Maïté FERNANDEZ, Déléguée Régionale FAS Pays de la Loire

02 41 20 45 16 / 06 74 92 14 63

maite.fernandez@federationsolidarite.org

Cathy BELLEC, Directrice de l'URIOPSS Pays de la Loire

02 51 84 50 10 / 07 55 65 43 38

c.bellec@uriopss-pdl.fr

Qui sommes-nous ?



L'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux des Pays de la Loire regroupe 154 organismes gérant des établissements et services dans le champ de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale. Ils agissent dans les domaines de l'enfance et de la famille, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, de la santé, du handicap et de l'accompagnement des personnes âgées, ainsi que de la formation des travailleurs sociaux.



Créée en 1956, la FAS rassemble près de 900 organismes et associations de la solidarité, dont plus de 70 en Pays de la Loire. Les organismes adhérents luttent contre les exclusions et agissent sur les champs de la veille sociale, l'hébergement d'urgence et d'insertion, le logement accompagné, l'inclusion et la participation, et plus généralement l'accompagnement social global, dans un objectif commun d'inclusion et de justice sociale.